

**Procès-Verbal de la réunion de la
Séance du 7 novembre 2016
Convocation du 27 octobre 2016**

L'an deux mil seize, le sept novembre, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Boncé sous la présidence de Monsieur HARDOUIN Hervé, Maire.

Étaient présents : Gilles RICHER, Eliane TARDIF, Thomas DUHAMEL – Adjoints, Benjamin MAGUET Estelle DESNAULT, Bruno LOCHET, Sébastien DAMAS, Joël DELAUNAY, Éric GERMOND.

Était absent excusé : DELAUNAY Joël

Était absent non excusé : Bernard FAUCONNIER

Madame DESNAULT Estelle est nommée secrétaire de séance.

Le Procès-verbal du dernier conseil municipal est approuvé à l'unanimité

2016- 29 : Décision modificative

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que les crédits budgétaires sont insuffisants pour mandaté le FPIC.

Monsieur le Maire propose la décision modificative suivante :

- Compte 6232 : - 350 €
- Compte 73925 : + 350 €
-

Le conseil municipal approuve à l'unanimité

2016- 30 : Statuts syndicat des vallées

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que suite à la création de la commune nouvelle Les Villages Vovéens, il convient de modifier les statuts du syndicat assainissement de Fresnay-le-Comte.

Les statuts sont mis en annexe

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la modification des statuts du syndicat.

2016- 31 : Convention école de Dammarie

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que la commune de Dammarie a adressé une convention de participation financière aux frais de fonctionnement pour les enfants de Boncé scolarisés sur Dammarie.

Il convient de prendre une délibération afin d'approuver cette convention.

La convention est jointe en annexe

Le conseil municipal approuve la mise en place de la convention jointe avec la commune de Dammarie.

2016- 32 : Autorisation de défendre en justice

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'une procédure est ouverte auprès du Tribunal Administratif d'Orléans concernant une concession au cimetière communal.

Monsieur le Maire explique qu'il a contacté un avocat conseillé par l'association des maires d'Eure-et-Loir qui suit le dossier depuis décembre 2015. La protection juridique de la commune a également été mise en place.

Une convention sera signée entre l'avocat et la commune afin que la protection juridique prenne en charge les frais d'avocat.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents référents à l'affaire.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à défendre la commune en justice.

Aménagement place du marché

Monsieur le Maire expose au conseil municipal avoir fait venir une entreprise pour l'aménagement de la place du marché.

Plusieurs propositions ont été faites, Monsieur le Maire propose de retenir la plus avantageuse soit :

- 1310 euros d'arbres et d'arbustes avec une remise de 196 euros. Soit une remise effectuée sur la facture, soit 196 euros de marchandises en plus

Le conseil municipal souhaite rajouter le troisième côté dans le devis proposé.

Syndicat des eaux Montainville-Boncé

Monsieur le Maire fait un résumé de la réunion du syndicat des eaux

Création de poste

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que suite au départ à la retraite de la femme de ménage, le 28 novembre, il convient de la remplacer. Monsieur le Maire en a fait part au Président de la Communauté de Commune de la Beauce Vovéenne.

Pour les heures de ménage de la mairie, Monsieur le Maire a proposé à l'employé communal de l'effectuer. Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'augmenter le nombre d'heures de l'employé communal

Questions diverses :

-**Hervé HARDOUIN** :

- 6 ordinateurs portables seront transférés à l'école de Dammarie
- plan Vigipirate pour les écoles :
 - les portillons en bois seront changés par des portillons métalliques
 - le passage de la petite ruelle sera fermé
- salle des mariages : le choix de la peinture sera défini quand le blanc sera terminé
- église : il faudrait voir pour brancher l'éclairage de l'Eglise à l'éclairage public
- éclairage bois st martin : Les nouveaux lampadaires du petit tambour, appartenant à Boncé, seront remplacés rue des Champarts.

La commune des Villages Vovéens souhaite que l'éclairage public du Bois-Saint-Martin reste allumé toute la nuit. Les Villages Vovéens ont contacté la commune de Boncé et ils souhaitent que la commune laisse allumée l'éclairage public toute la nuit. Le SDE et le conseil municipal de Boncé ont refusé.

- les panneaux de ville « Boncé » ont été tagués, les dessus de poteaux de la mare de Boncé ont été vandalisés. Monsieur le Maire va contacter M LECOMTE de la DDE.

- challenge des mairies : le 25 novembre Estelle DESNAULT, Eric GERMOND et Bruno LOCHET sont proposés par le conseil

Eric GERMOND quitte la séance à 20h 20

Monsieur le Maire informe Bruno LOCHET que les ardoises sont tombées à l'église, de l'eau s'infiltré

- photocopieur : un avoir de 960 euros est revenu en mairie suite à un courrier envoyé pour annulée la dernière facture. Le montant correspond.

- **Sébastien damas** demande où en est le remboursement du transport scolaire pour le collège Victor HUGO, Monsieur le Maire l'a signalé à la communauté de commune lors du dernier conseil communautaire

- **Eliane TARDIF** demande où en est le bulletin municipal

- **Thomas DUHAMEL** : La fête d' Halloween a eu une bonne participation

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 H 40.